



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 septembre 1996

**SEML Vidéocommunication Niortaise :
Rapport 1995**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Septembre 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 Septembre 1996

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE,
Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-
BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI,
M. Gérard NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel
PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET,
M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,
M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI,
M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT,
Mme Marie-Cécile MORISOT

Secrétaire de séance : Mme Christiane FASILLEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Maryse ROUZIER donne pouvoir à Mme Christiane FASILLEAU.

M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.

Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Michel RIVALLIN.

Excusée :

Mme Christiane ROUSSELLE

Madame Marie-Josèphe SOULISSE, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Je vous rappelle que Vidéocommunication Niortaise est la S.E.M.L. que la Ville a créée pour la mise en place du réseau câblé. Deux partenaires s'y retrouvent aujourd'hui : la Ville (majoritaire) et la Compagnie Générale de Vidéocommunication - Téléservice, du groupe Compagnie Générale des Eaux.

C'est en 1989 qu'ont été mises au point les dispositions du contrat opérateur ; il confie à Ouest Téléservice l'exploitation commerciale du réseau de télévision par câble pour une durée de 30 ans, l'exploitant supportant les risques financiers.

Conformément à l'avenant n°2 intervenu en 1994, Ouest Téléservice apporte à Vidéocommunication Niortaise une subvention de 40.000 francs.

En 1995 la société a donné son accord à l'opérateur pour la diffusion, sur un canal supplémentaire, d'une nouvelle chaîne : Série Club.

Elle a suivi la mise en oeuvre et les conclusions de l'expérimentation effectuée sur le site de Niort par l'opérateur pour une politique nouvelle de communication et de commercialisation, basée sur la suppression de la vente à domicile et une offre d'essai gratuit pendant 2 mois relayée par une campagne de grande ampleur (presse et supports divers)

D'autre part, la réflexion engagée en 1994 avec France Télécom sur le raccordement au réseau des zones nouvelles d'habitat situées hors du périmètre contractuel s'est poursuivie en 1995, à propos de trois lotissements communaux (raccordement au réseau et antenne collective).

France Télécom a donné son accord pour un lotissement, sans financement complémentaire.

Le lotisseur prend en charge et intègre au coût de l'opération les coûts de raccordement d'un lotissement.

Dans le troisième cas, les parties sont convenues de renoncer au câblage.

Au vu :

- de l'analyse financière réalisée par le cabinet CERGI BERTON,
- du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale,
- du rapport du commissaire aux comptes de la société,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- se prononcer sur ce rapport et les comptes annuels 1995.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 44 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Marie-Josèphe SOULISSE

[Ordre du jour](#)